



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget

Question écrite n° 68191

Texte de la question

M. Dominique Souchet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les perspectives financières de l'Union européenne pour 2014-2020. Les institutions européennes se sont toujours montrées inflexibles dans leurs jugements concernant les déficits publics des États membres. On serait en droit de s'attendre à davantage de modestie alors que la Cour des comptes de l'Union européenne vient de refuser de valider le budget européen pour la quinzième année consécutive. Cette situation ne peut que ternir la crédibilité des institutions européennes et encourager les États membres dans une forme de laxisme budgétaire. En conséquence, il lui demande s'il entend agir auprès des institutions européennes pour qu'elles révisent avec davantage de rigueur la gestion de leurs fonds publics, en particulier à l'occasion des négociations européennes sur les perspectives financières 2014-2020.

Texte de la réponse

En décembre 2005, les chefs d'État et de gouvernement sont parvenus à un accord sur le cadre financier pluriannuel 2007-2013. Cet accord politique a reposé sur trois volets : un cadrage au plus juste des dépenses fixé à 864,3 Md (prix 2004), soit 0,98 % du revenu national brut européen ; un volet recettes qui a fait l'objet de la décision ressources propres des Communautés européennes, ratifiée en février 2009 ; une clause de réexamen des politiques et des priorités de l'Union européenne (UE). La clause de réexamen constitue une première étape visant à poser les orientations pour l'avenir des politiques européennes, en vue des négociations ultérieures sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020. Conformément aux conclusions du Conseil européen de 2005, cet exercice devra être global et complet puisque les chefs d'État et de gouvernement ont invité la commission à entreprendre un réexamen couvrant tous les aspects des dépenses et des ressources de l'UE, y compris la PAC et la compensation en faveur du Royaume-Uni. Il a été, en outre, rappelé que « se fondant sur ce réexamen, le Conseil européen pourra prendre des décisions sur toutes les questions qui y sont traitées et que ce réexamen sera également pris en considération dans le cadre des travaux sur les prochaines perspectives financières ». La préparation de cette négociation devra inclure des réflexions plus structurelles relatives aux aspects de contrôle et d'évaluation de la dépense communautaire mais également de la gouvernance du budget de l'Union, comme l'a d'ailleurs rappelé la France dans sa contribution à la consultation publique sur le réexamen du budget de mai 2008, afin de favoriser une plus grande confiance des citoyens dans les institutions communautaires. Pour mémoire, le rapport annuel de la Cour des comptes européenne, relatif à l'exercice 2008, a mis en évidence les améliorations apportées à la gestion du budget, en particulier s'agissant des politiques agricoles et des ressources naturelles. Les taux d'erreur se situent en deçà du seuil de 2 %. En revanche, ce taux reste encore relativement stable s'agissant du montant total des remboursements relatifs aux politiques de cohésion. La Cour ne s'est donc pas estimée en mesure de donner une déclaration d'assurance positive. La France entend prendre toute sa part à cette prochaine échéance décisive, consistant à préparer le cadre financier pluriannuel 2014-2020. En particulier, le Gouvernement attache une grande importance, conformément à l'accord politique de décembre 2005, à ce que les prochains travaux sur le cadre financier s'engagent sur une base équilibrée et portent autant sur les politiques que sur le volet ressources. Les questions

relatives à la gouvernance, l'évaluation et le contrôle devront également être abordées : notre pays y veillera, notamment en sa qualité de contributeur net au budget communautaire et compte tenu de la tension sur les dépenses publiques nationales, en faisant valoir les principes de bonne gestion et de discipline budgétaire qui devront s'appliquer au budget européen.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Souchet](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68191

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12387

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5226